



M. W. Varcoe donne avis de motion qu'il  
proposera un règlement après d'arriver la  
charte de la ville et de tenir cours de affaires  
au statut de 1883.

Proposé par M. W. Varcoe secondé par M.  
J. Montplaisir qu'il y a proposition de 20 des 1883  
actuellement de faire et de dire à ce sujet une motion  
sur le P. 14. soit voté et de faire qu'on  
conserve le 1883 soit compris dans le  
statut de 1883.

M. S. J. Chabonnes est auteur d'articles à  
voir et à publier prochainement pour proposer la  
charte de 1883.

Proposé par M. W. Varcoe secondé par M.  
J. Montplaisir qu'aucun conseil ne  
travaille en aucun moment sans la  
Coopération.

Le Secrétaire est auteur de papier \$1600 pour  
l'entretien des affaires pour 1897.

Le compte de la Banque au montant de \$420  
est remis au conseil et finit.

La réclamation de M. J. Patis est sur  
remis à faire tout après les affaires et l'histoire  
Le Secrétaire est remis instruction d'arriver à  
Statut de 1883 qu'aucun conseil ne  
apparaît de la ville et de tenir cours de  
affaires au statut de 1883.

Le Conseil s'ajourne à jeudi 15 courant.

J. H. Clark  
Maire

1909

14 Jan. 1909

Procès de Justice

Municipalité de la ville de Brimmonville  
à cause de la réclamation de Conseil Municipal  
de la ville de Brimmonville, tenu aux fins et  
finir au cours de la séance du Conseil, jeudi  
le 14 Janvier 1909 étant un ajournement de  
la séance au 7 Janvier.

Présents: M. H. B. Clark et J. H. Clark  
Paulo de Justice la séance est ajournée  
à vendredi le 15 courant.

J. H. Clark  
Maire

15 Janvier 1909

De Justice

Municipalité de la ville de Brimmonville

à cause de la réclamation de Conseil Municipal  
de la ville de Brimmonville, tenu aux fins et  
finir au cours de la séance du Conseil  
revenue le 15 Janvier 1909. Présents: M. H. B. Clark  
M. H. Clark. Paul de Justice la  
séance est ajournée à jeudi le 21 Janvier 1909.

J. H. Clark  
Maire

Promise à Québec  
Municipalité de la ville de Drummondville.

Je soussigné, Joseph Adolphe Thibault  
Président de la ville de Drummondville, ayant été  
et de concert avec le quatuor local de la ville de  
Drummondville le 5 octobre de janvier 1909  
pour que je remplisse bien et fidèlement les  
devoirs de mes charges, et ce au milieu de  
mes connaissances et jugement ainsi que  
deux mes soit en acte  
Observé et en acte  
Drummondville le 29 jan /  
jour de janvier 1909

M. Thibault  
Sec

Promise à Québec

Municipalité de la ville de Drummondville  
Je soussigné, Paul Hébert, marchand, de la ville de  
Drummondville, ayant été élu conseiller de la  
Assemblée locale de la ville de Drummondville, le  
12 octobre de janvier 1909, pour que je remplisse  
bien et fidèlement les devoirs de mes charges, et ce  
au milieu de mes connaissances et jugement  
ainsi que deux mes soit en acte  
Observé et en acte  
Drummondville le 29  
jour de janvier 1909

M. Hébert  
Sec. Int.

21 janvier 1909

Promise à Québec

Municipalité de la ville de Drummondville.  
A mes connaissances et jugement de conseil  
de la ville de Drummondville, lors que deux  
et heures précédentes des devoirs de conseil,  
pour le 21 janvier 1909, étant en conformité  
de ce reçu le 7 janvier, au sept de jour au 1/4  
de quelque au 15 et de quinze à 20 jours.  
Présents M. le Comissaire de la Ville de  
M. Thibault, le Secrétaire de la Ville de  
je soussigné sans le présenter à M. Thibault.  
Le Secrétaire soussigné au état des ordres  
payés par la ville de Drummondville pour l'année  
1908, lesquels ordres ne sont pas encore  
deux jours précédents au Conseil de jour  
deux de ce à ce reçu le 15/09.

Déjà par M. Thibault soussigné pour M.  
le Secrétaire de la ville de Québec et le Secrétaire  
soussigné autorisé de signer le contrat pour  
que soit d'été soussigné au Conseil  
pour le paiement de l'eau au C.P.R.  
de Québec

M. le Secrétaire dans un acte de conseil que il  
proposera au règlement de l'impôt de conseil  
de règlement de l'impôt, pour lequel compensation  
pour le service payé par la ville de Drummondville  
M. le Secrétaire est autorisé d'accepter sur T.  
L'acte de conseil pour lequel soussigné l'eau  
soussigné au C.P.R.  
Les ordres ont été payés au

M. Hébert

3 Mars 1909

Bonnes &amp; Justes

Municipalité de Léves &amp; Drummondville

Il est ainsi réglé par le Conseil Municipal de  
Léves & Drummondville, tenu aux lieux et  
heures ordinaires des séances au Conseil  
mercredi le 3 fév. 1909

Présent M. M. Edouard et M. Montplaisir  
Le acte de quorum le compte est donné  
à l'unanimité & sans voix

En témoin de ce que dessus  
M. M. Edouard  
M. Montplaisir

M. M. Edouard  
sec.

5 Juin 1909

Bonnes &amp; Justes

Municipalité de Léves &amp; Drummondville

Il est ainsi réglé par le Conseil Municipal  
de Léves & Drummondville, tenu aux lieux  
& heures ordinaires des séances au Conseil,  
vendredi le 5 fév. 1909

Présent M. M. Edouard, M. M. M. M.  
M. Montplaisir. Acte de quorum le  
compte est donné à l'unanimité & sans voix

En témoin de ce que dessus  
M. M. Edouard  
M. M. M. M.

M. M. M. M.  
sec.

6 Janvier 1909

Bonnes &amp; Justes

Municipalité de Léves &amp; Drummondville

Il est ainsi réglé par le Conseil Municipal de Léves  
& Drummondville, tenu aux lieux et heures  
ordinaires des séances au Conseil, jeudi le  
6 janvier 1909

Présent M. M. Edouard et M. M. M. M.  
Le compte est donné à l'unanimité & sans voix

En témoin de ce que dessus  
M. M. Edouard  
M. M. M. M.

M. M. Edouard  
sec.

Acte de quorum le compte est donné à l'unanimité & sans voix

En témoin de ce que dessus  
M. M. Edouard  
M. M. M. M.

M. M. Edouard  
sec.

Acte de quorum le compte est donné à l'unanimité & sans voix

En témoin de ce que dessus  
M. M. Edouard  
M. M. M. M.

M. M. Edouard  
sec.

Acte de quorum le compte est donné à l'unanimité & sans voix

En témoin de ce que dessus  
M. M. Edouard  
M. M. M. M.





redevances de feu et de s'abonner au Mont de main.  
 D'abord par M. Bourgault second par M. J. C.  
 Montplaisir et J. S. Brasseur qui M. J. C. Brasseur  
 veut rendre curateur et qui s'est chargé de faire  
 l'analyse de l'eau et de la composition depuis le  
 1<sup>er</sup> Mars 1908 au 1<sup>er</sup> Mars 1909 et je me souviens  
 de quelques parties qui ont été analysées, cette  
 analyse a été faite par M. J. C. Brasseur.  
 M. J. C. Montplaisir a écrit que  
 l'analyse me règlement recommandant la  
 référence au feu et la curateur le conseil  
 d'opinion à l'analyse de l'eau.

M. J. C. Brasseur

11 Mars 1909

Procurer de Justice

Municipalité de la Ville de Drummondville

A mes soins régulier au conseil Municipal  
 et de la Ville de Drummondville, deux ans les et  
 deux ordonnances de l'eau au conseil, j'arrive  
 le 1<sup>er</sup> Mars 1909 et de mes observations et de l'eau  
 au 3<sup>er</sup> Mars.

Procurer M. J. C. Montplaisir, J. A. Bourgault et  
 M. Brasseur, fait de jurer la curateur est  
 opéré à l'analyse le 12 Mars 1909.

M. J. C. Brasseur

J. A. Bourgault  
 M. Brasseur

12 Mars 1909

Procurer de Justice

Municipalité de la Ville de Drummondville.

A mes soins régulier au conseil Municipal et de  
 la Ville de Drummondville, deux ans les et deux  
 ordonnances de l'eau au conseil, j'arrive au 3<sup>er</sup>  
 Mars, de l'eau j'arrive au 12<sup>er</sup> Mars, au 12<sup>er</sup> Mars  
 je s'abonne Mars 1909.

Procurer M. J. C. Montplaisir, J. A. Bourgault  
 j'arrive de jurer la curateur est M. J. C.  
 Brasseur, fait de jurer la curateur est  
 opéré au conseil et l'analyse est opéré au conseil  
 et l'analyse est opéré au conseil et l'analyse est  
 opéré au conseil et l'analyse est opéré au conseil.

Procurer par M. J. C. Montplaisir second par M. J. C.  
 Bourgault qui les comptes annexés annexés  
 annexés.

M. Montplaisir	520	J. A. Bourgault	500
M. Brasseur	500	M. Brasseur	500
M. Brasseur	500	M. Brasseur	500
M. Brasseur	500	M. Brasseur	500
M. Brasseur	500	M. Brasseur	500

De l'analyse de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau  
 de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau  
 de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau

Procurer par M. J. C. Montplaisir second par M. J. C.  
 Bourgault qui les comptes annexés annexés  
 annexés à l'analyse de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau  
 de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau  
 de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau  
 de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau de l'eau

M. J. C. Montplaisir second par M. J. C.  
 Bourgault qui les comptes annexés annexés  
 annexés.



Homel	Swiss	Low	Lowland
antel Pine		63	
Barkless Elm	30		
Baron's 9	2 40	2 00	
Bellows 4/20	2 40		
Berland 5	6 30	1 00	2 00
Blanchard 4/20	2 38		
Bergues 4		4 3	
Blanchard 4/20		6 3	
Bourgeois 4/20		1 58	
Bourgeois 4/20		6 3	
Bourgeois 4			6 00
Bourgeois 4		1 58	
Bourgeois 4	2 40	4 20	
Blanchard 4/20	3 43	7 00	
Bourgeois 4	6 08		
Bourgeois 4		13	
Bourgeois 4	2 40	1 13	
Bourgeois 4	3 00		
Bourgeois 4	4 20		1 50
Bourgeois 4		1 00	
Bourgeois 4		31	
Bourgeois 4		1 00	
Bourgeois 4	64 64		
Bourgeois 4	48 32		
Bourgeois 4	207 17		
Bourgeois 4	1 50	4 20	
Bourgeois 4	2 40	1 00	
Bourgeois 4		30	
Bourgeois 4		1 38	
Bourgeois 4		70	
Bourgeois 4		2 03	
Bourgeois 4		67	
Bourgeois 4			75
Bourgeois 4			18 13
Bourgeois 4		1 37	
	372 00	40 66	20 36

Homel	Swiss	Low	Lowland
Wooded 4/20	372 00	40 66	20 36
Bourgeois 4		1 25	
Bourgeois 4	110 00		
Bourgeois 4	1 00		
Bourgeois 4		1 25	
Bourgeois 4	225 43		
Bourgeois 4	3 00		
Bourgeois 4	3 30		4 00
Bourgeois 4	30		
Bourgeois 4		61	
Bourgeois 4		2 00	
Bourgeois 4		43	
Bourgeois 4		1 25	
Bourgeois 4		1 27	
Bourgeois 4		1 20	
Bourgeois 4			2 00
Bourgeois 4	1 00		
Bourgeois 4	91 67		
Bourgeois 4	3 60	3 70	1 50
Bourgeois 4	2 40		
Bourgeois 4		6 20	
Bourgeois 4		2 00	
Bourgeois 4		1 50	
Bourgeois 4		1 30	
Bourgeois 4	4 00		
Bourgeois 4	2 40	3 40	
Bourgeois 4	400 00		
Bourgeois 4	2 00	2 20	
Bourgeois 4	1 00		
Bourgeois 4	2 10	2 40	
Bourgeois 4	1 00		
Bourgeois 4	2 40		
Bourgeois 4	1 50		
Bourgeois 4		16	
Bourgeois 4		1 25	
	1412 00	73 37	33 35



13 Juin 1909

Promesse de quittance

Municipalité de G. G. de Drummondville

À mes seigneurs et amis au Conseil Municipal de la ville de Drummondville lors aux très honorables ses seigneurs au Conseil tenu le 18 Juin 1909

20 ans le 1909, conquis par moi-même et par moi-même de ce qu'il me faut, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville

(a) Règlement sur pompes

Précis de M. J. G. G. de Drummondville, G. G. de Drummondville, formant le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

17 Juin 1909

Promesse de quittance

Municipalité de G. G. de Drummondville

À mes seigneurs et amis au Conseil Municipal de la ville de Drummondville, lors aux très honorables ses seigneurs au Conseil tenu le 17 Juin 1909, conquis par moi-même et par moi-même de ce qu'il me faut, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de

Drummondville pour le chemin de fer de la G. G. de Drummondville, savoir: 10 tonnes de charbon de bois et 10 tonnes de charbon de terre (1) Lignes de





















L'An 1707

Rome se fait

L'An 1707 de la ville de Rome

Il y a une régence de la ville de Rome  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 a été fait des choses de la ville de Rome

L'An 1707

Par le Sr. de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 a été fait des choses de la ville de Rome, le 10 Mars  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An

Propos par le Sr. de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An

Le Sr. de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An

Propos par le Sr. de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An

Propos par le Sr. de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An

de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An

Propos par le Sr. de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An

Propos par le Sr. de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An  
 de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An

de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An

de la ville de Rome, le 10 Mars de l'An



11 août 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville.

à une séance régulière au conseil municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil municipal le 11 août 1909, étant un ajournement de la séance de 2 heures.

Présents M. G. Leclercq, J. B. Montplaisir, J. O.

Bouvier, J. Hébert.

Proposé par M. J. O. Bouvier secondé par M. G. Hébert qu'on l'adresse au maire et au Dr. Hébert afin qu'ils soient fournis de 200 \$.

Le conseil a résolu que les sommes soient prêtées et approuvées.

Le compte de la M. Leclercq pour 1898 est approuvé.

Proposé par M. J. O. Bouvier secondé par M. G. Hébert que la résolution de 1898 soit approuvée.

Le conseil a résolu que la résolution de 1898 soit approuvée et que le compte de la M. Leclercq pour 1898 soit approuvé.

Proposé par M. J. O. Bouvier secondé par M. G. Hébert qu'on l'adresse au maire et au Dr. Hébert afin qu'ils soient fournis de 200 \$.

Le conseil a résolu que les sommes soient prêtées et approuvées.

Proposé par M. G. Hébert secondé par M. J. O. Bouvier qu'on l'adresse au maire et au Dr. Hébert afin qu'ils soient fournis de 200 \$.

Le conseil a résolu que les sommes soient prêtées et approuvées.

Le conseil a résolu que les sommes soient prêtées et approuvées.

Proposé par M. G. Hébert secondé par M. J. O. Bouvier qu'on l'adresse au maire et au Dr. Hébert afin qu'ils soient fournis de 200 \$.

Le conseil a résolu que les sommes soient prêtées et approuvées.

Le conseil a résolu que les sommes soient prêtées et approuvées.

Le conseil a résolu que les sommes soient prêtées et approuvées.

Le conseil a résolu que les sommes soient prêtées et approuvées.

M. G. Hébert

Président

M. J. O. Bouvier

Président

13 août 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville.

à une séance régulière au conseil municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil municipal le 13 août 1909, étant un ajournement de la séance de 2 heures.

Présents M. G. Leclercq, J. B. Montplaisir, J. O.

Bouvier, J. Hébert.

Proposé par M. J. O. Bouvier secondé par M. G. Hébert qu'on l'adresse au maire et au Dr. Hébert afin qu'ils soient fournis de 200 \$.

Le conseil a résolu que les sommes soient prêtées et approuvées.

Le conseil a résolu que les sommes soient prêtées et approuvées.

Le conseil a résolu que les sommes soient prêtées et approuvées.



Proposé par M. J. B. Mouton, second par M. J. B. Mouton, qui se retire et le secrétaire saint-estienne à ce sujet un traité de 1800, en faveur de la Banque d'Orléans & mais en abandonnant le traité de 1800. Abandon.

Proposé par M. J. B. Mouton, second par M. J. B. Mouton, qui se retire et le secrétaire saint-estienne à ce sujet un traité de 1800, en faveur de la Banque d'Orléans & mais en abandonnant le traité de 1800. Abandon.

Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil. Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil.

1800. Mouton  
du dit

J. B. Mouton  
Mouton

18 août 1809

Commissaire de justice  
Municipalité de la ville de L'Unionville  
à une séance au Comité de L'Unionville tenu  
au bureau de la mairie, le samedi 18 août  
1809, à 9 heures.

Présents M. J. B. Mouton, 1<sup>er</sup> Mouton, Edouard  
J. B. Mouton, 2<sup>e</sup> Mouton, & M. J. B. Mouton  
Le secrétaire donne lecture d'un état des  
recettes et dépenses des 1<sup>er</sup> Mars à ce jour,  
des recettes probables de ce jour au 1<sup>er</sup> Mars et  
des dépenses probables de ce jour au 1<sup>er</sup> Mars 1809/10

Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil. Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil.

Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil. Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil. Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil. Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil. Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil.

Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil. Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil. Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil. Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil. Le Comité s'agissait de réunir le dit conseil.





1 septembre 1907

Comité de Jules

Bourgeois et de Louis &amp; Drummondville

à une séance régulière au conseil municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances au conseil, survenue le 1<sup>er</sup> septembre 1907.

Présents: M. H. Rousseau Maire, J. H. Gauthier & Bourgeois et 8 membres formant le quorum tout le procureur de la ville, M. H. Rousseau & maire. Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Proposé par M. G. Bourgeois secondé par M. H. Rousseau que le compte municipal soient approuvés et le solde autorisé à être payé.

M. St. Germain, \$36     M. Rivest, 0.33  
 P. Rivest \$219     A. Lussier \$150  
 G. J. Hamel \$10     M. L. L. L. \$24  
 C. Roy \$10000

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Drummond, directeur de l'Établissement suggérant plusieurs améliorations à faire au fossé de la ville. Les travaux et approuvés à l'unanimité & 3 cent.

M. H. Rousseau

M. H. Rousseau

M. H. Rousseau

M. H. Rousseau

3 septembre 1909

Comité de Jules

Bourgeois et de Louis &amp; Drummondville

à une séance régulière au conseil municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances au conseil, survenue le 3 septembre 1909, et d'un appointement de 2 ans de 1<sup>er</sup> septembre.

Présents: M. H. Rousseau Maire, J. H. Gauthier, J. H. Rousseau, & H. Rousseau formant le quorum sans le procureur de la ville, M. H. Rousseau & maire. Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Les directeurs dans leurs lettres de M. H. Rousseau & Rousseau suggèrent les améliorations à faire au fossé de la ville.

Les lettres ont aussi fait d'une lettre de M. H. Rousseau & Rousseau proposant de faire le fossé de la ville. Les lettres ont aussi fait d'une lettre de M. H. Rousseau & Rousseau proposant de faire le fossé de la ville. Les lettres ont aussi fait d'une lettre de M. H. Rousseau & Rousseau proposant de faire le fossé de la ville.

Proposé par M. H. Rousseau secondé par M. H. Rousseau que le compte municipal soient approuvés et le solde autorisé à être payé. Les lettres ont aussi fait d'une lettre de M. H. Rousseau & Rousseau proposant de faire le fossé de la ville. Les lettres ont aussi fait d'une lettre de M. H. Rousseau & Rousseau proposant de faire le fossé de la ville. Les lettres ont aussi fait d'une lettre de M. H. Rousseau & Rousseau proposant de faire le fossé de la ville.









1<sup>er</sup> Octobre 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville  
à ses séances régulières au Conseil Municipal de la  
ville de Drummondville, leus avec le statut  
ordinaire des séances au Conseil, tout un  
ajournement de la séance de mercredi Septembré,  
les premières réunions au lieu de lieu au lieu  
de lieu au lieu, de lieu au lieu, de lieu au  
lieu, de lieu au lieu, de lieu au lieu, de lieu au  
lieu et de lieu à ce jour le mardi 6<sup>th</sup>  
Octobres 1909.

Présent M. Théophile Larocq, Maire et M. le Comissaire  
à Monroie, J. P. Monroie, Ed. Duchambaut, J. A.  
Bourgeois, J. P. Montplaisir formant le quorum  
sans la présence de M. H. de Monroie à  
Monroie.

Le Secrétaire sous lecture du règlement No 177  
à l'effet d'annuler le règlement No.

Il est proposé par M. J. Monroie secondé par  
M. Ed. Duchambaut que le règlement No 177  
qui vient d'être lu et à l'effet d'annuler le  
règlement No 177 soit accepté.

Par la motion	En l'absence de la motion
Ed. Duchambaut	J. P. Monroie
A. Monroie	J. P. Montplaisir
J. A. Bourgeois	

Le règlement est accepté en la séance ci-dessus.

Proposé par M. Ed. Duchambaut secondé par  
M. J. A. Bourgeois que le règlement ci-dessus  
soit communiqué à l'approbation des électeurs  
municipaux devant quatorze heures le  
18 Octobres 1909. Accepté.

La séance est ajournée jusqu'au jour

M. J. Monroie

6 Octobre 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville.  
à ses séances régulières au Conseil Municipal  
de la ville de Drummondville, leus avec leus et  
heures ordinaires des séances au Conseil municipal  
le 6<sup>th</sup> Oct 1909.

Présent M. H. P. P. Duchambaut, Maire, Monroie,  
J. P. Monroie, J. A. Bourgeois et Monroie  
formant quorum sans la présence de M.  
Ed. Duchambaut. No. 32000.

M. A. Monroie donne avis de motion qui il  
proposera au règlement à l'effet de  
contenir sous ses pieds de 5 ans les fonctions  
accusées de M. Ed. P. P. au lieu du règlement  
No 105 a.

Le Secrétaire reçoit instructions de demander  
des explications sous l'obligation de l'annuler  
à l'effet.

Proposé par M. J. P. Monroie secondé par M. H. P.

Commissaire que le rôle de perception fait au  
commissaire du règlement No 177 soit à l'effet  
d'homologuer. Accepté.

Proposé par M. J. P. Monroie secondé par M. H. P.

Monroie que le Secrétaire donne avis  
de la motion que le Conseil prendra en considération  
la liste des élections pour le mardi 6<sup>th</sup>  
séances de mercredi le 18 courant. Accepté.

M. J. P. Monroie donne avis de motion  
qui il proposera au règlement à l'effet  
d'annuler le règlement No 177.

Le Conseil s'ajourne à annuler le 1<sup>er</sup>  
courant.

H. P. P. Duchambaut

M. J. Monroie

Sec. Gies

8 Octobre 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville,  
à une séance régulière du Conseil Municipal  
de la ville de Drummondville tenue aux lieux et  
heures ordinaires des séances du Conseil tant  
en agissement et en séance du 6 Oct 1909  
Présid. M. Prof. Gagnon, Maire, J. O. St. Pierre,  
A. Morneau, E. Duchambaut, J. P. Montplaisir,  
formant le quorum sans la présence de son  
Honn. le Maire.

Le Conseil s'est réuni à huit heures et quart  
et le Comité des chemins reconnaît le dépôt  
n. 25<sup>es</sup> pour la route de St. Léon.

Le Comité des finances soumettra son mémoire  
au Conseil pour qu'il soit remis sous la  
présidence de M. J. O. St. Pierre après le  
rapport au Comité des chemins.

Le Comité des finances soumettra son  
rapport au Conseil sans sa séance.

Les minutes de la dernière séance ont  
été lues et acceptées.

Proposé par M. O. Morneau secondé par  
M. J. O. St. Pierre que le rapport au Comité  
des chemins soit lu et qu'il soit  
sans objection.

Le demandeur de la compagnie Campbell  
Recharrière pour 8 jours de travail est  
réfugié au Comité de la ville.

Le demandeur donne teliers d'un règlement  
à l'effet d'annuler le règlement de 1908.

Le Maire et le Conseil ont décidé de  
ce que le règlement soit en vigueur  
et amendement est passé devant le  
Conseil et est en vigueur pendant l'attente  
de l'approbation de la corporation de la ville  
de Drummondville le 13 courant.

En présence de M. J. P. St. Pierre, Maire.

13 Octobre 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville,  
à une séance régulière du Conseil Municipal  
de la ville de Drummondville, tenue aux  
lieux et heures ordinaires des séances du  
Conseil tant en agissement et en séance  
du 6 octobre, au lieu ordinaire au 9<sup>es</sup> sur  
le 13<sup>es</sup> jour, le 13 Octobre 1909.

Présid. M. J. O. St. Pierre, Maire, E.  
Duchambaut, J. P. Montplaisir, J. O. St. Pierre  
et Gagnon, formant le quorum sans la  
présence de son Honn. le Maire. Les  
minutes de la dernière séance ont été lues et  
approuvées.

Proposé par M. J. P. Montplaisir secondé par  
M. J. O. St. Pierre que le Secrétaire donne  
avis à M. J. P. Gagnon de ce qu'il a  
fait de la séance au Conseil de la ville.

Proposé par M. O. Morneau secondé par  
M. J. O. St. Pierre que les comptes annuels  
soient approuvés. J. O. St. Pierre 5<sup>es</sup> et 6<sup>es</sup>  
E. Duchambaut 11<sup>es</sup> et 12<sup>es</sup> les autres 7<sup>es</sup>  
sans objection.

Proposé par M. J. P. Montplaisir secondé par  
M. E. Duchambaut que la Corporation  
prohibe à M. St. Pierre de donner et de  
recevoir tout aux lettres d'appoint  
faites sur la rue D'Arceville et sur les  
loquets et sur les conformes aux plans  
de la ville.

Le demandeur donne teliers de rapport  
à l'ingénieur sur le bon état fait  
le 13<sup>es</sup> et 14<sup>es</sup> courant, habitant une  
maison au 11<sup>es</sup> de la rue de St. Léon  
et de 117<sup>es</sup> et 118<sup>es</sup> de la rue de St. Léon.

Le demandeur est en possession de la





27 Octobre 1909

Province de Québec

Manufacture de la ville de Rimouski  
 a une séance régulière au conseil Municipal  
 à la ville de Rimouski, tenue aux heures  
 et heures ordinaires des séances du conseil  
 et ont eu pour objet de ce conseil au  
 six Octobre, du six au huit au huit au  
 huit au 18, du 18 au 20, du 20 à ce  
 jour mercredi le 27 Octobre 1909

Présents M. René Gagné, M. J. B. Massé,  
 M. Maurice G. Beaulac, M. J. B. Gagnier,  
 M. J. B. Gagnier, faisant le quorum sans le présence  
 de Son Honneur le Maire.

Les minutes de la dernière séance sont  
 lues, approuvées et signées.

Le secrétaire donne lecture de deux lettres  
 concernant les pompes et verse que le  
 corporation a l'intention d'acheter.

Le secrétaire donne communication au conseil  
 de la demande en de la pompe, et s'en  
 si le corporation fait le fait d'une inspection  
 de terrain et l'achat de M. J. B. Gagnier.

Le secrétaire reçoit communication de son  
 réponse que M. J. B. Gagnier est  
 en état de payer les frais de location, et  
 que le corporation n'a rien à y voir.  
 Lecture est faite d'une pétition  
 de M. H. Adrien pour l'établissement  
 d'une manufacture de chaussures  
 dans certains locaux

1° Le site pour construire pour manifester  
 à la paroisse

2° Le capital.

3° Le nombre de 10 cts par semaine

4° L'exemption de taxes.

M. J. B. Gagnier donne avis de motion  
 qu'il propose un règlement sur le

cas de cette demande. Le secrétaire reçoit  
 avis de motion de M. J. B. Gagnier  
 que le conseil est fait à accorder les fonds  
 de la ville de Rimouski et qu'il est également  
 des fonds à cet effet et se propose de  
 M. J. B. Gagnier donne avis de motion  
 qu'il propose un règlement sur le  
 les fonds de M. J. B. Gagnier et que  
 le fait de la demande est chargé de tout  
 sans que l'achat de la ville.

M. J. B. Gagnier est autorisé à faire un  
 rapport sur les fonds de la manufacture  
 de chaussures et de la ville pour la ville après  
 la séance de ce jour.

Le conseil suspend pour une instant  
 sa séance et le conseil de la ville suspend  
 sa séance. M. J. B. Gagnier, faisant le quorum  
 M. J. B. Gagnier donne avis de motion  
 de 1000 pour la chemin de quartier  
 Nord.

Les fonds de la manufacture de M. J. B. Gagnier,  
 M. J. B. Gagnier, et de la manufacture de  
 chaussures de M. J. B. Gagnier, après avoir  
 fait communication de la demande au conseil  
 sur chemin de quartier au conseil.  
 Le conseil suspend ses minutes  
 après la séance.

Proposé par M. J. B. Gagnier secondé par  
 M. J. B. Gagnier que le conseil de la ville  
 de Rimouski de 1000 pour la ville, et que  
 recensement par le conseil de la ville.  
 soit acceptée. Adopté.

M. J. B. Gagnier  
 Sec. Gagnier

3 Novembre 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville,  
à une séance régulière du Conseil Municipal  
de la ville de Drummondville, tenue aux lieux  
et heures ordinaires des séances du Conseil  
municipal le 3 Novembre 1909.

Présent M. M. les bourgeois J. O. Gagnon, Maire  
Présent J. O. Gagnon

Proposé par M. J. O. Gagnon secondé par M. J. O.  
Gagnon que M. Robert pour les cédé -  
municipales adopté.

Les minutes de la dernière séance sont lues  
et approuvées.

Proposé par M. J. O. Gagnon secondé par M.  
J. O. Gagnon que les comptes suivants soient  
approuvés. Adopté.

M. Lefebvre 200 M. Fleurent 49

M. Blanchette 212 M. Fleurent 378

M. Gagnon 112 M. Gagnon 269

Proposé par M. J. O. Gagnon secondé par M.  
J. O. Gagnon que le nom de M. Gagnon  
soit enlevé de la liste de M. Gagnon  
comme propriétaire au lot 149 au quartier St.  
Joseph.

Proposé par M. J. O. Gagnon secondé par M.  
J. O. Gagnon que le Maire et le Secrétaire  
soient autorisés à signer un contrat de  
location de \$1200.00 — à une  
maison au faubourg de St. Y. Pelletier en  
favorisant de \$2500.00 en rente au cas  
le contrat de la "Banc" Adopté.

Le Secrétaire a lu les lettres de M. J. O.  
Gagnon relativement à certains  
particuliers de M. Gagnon en relation de  
l'abandonnement d'une manufacture de  
devenir par le conseil.

de la dernière séance et de la rendre et  
approuver au cas d'absence de la séance.

La séance est adjournée à mercredi le 10  
novembre.

M. Gagnon

M. Gagnon

M. Gagnon

10 Novembre 1909

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville,  
à une séance régulière du Conseil Municipal  
de la ville de Drummondville, tenue aux lieux  
et heures ordinaires des séances du Conseil  
municipal le six novembre, étant un jour ouvrable  
de la semaine au 6 novembre.

Présent M. M. les bourgeois J. O. Gagnon et J. O.  
Gagnon. Faute de quorum la séance  
est adjournée à mercredi le 17 novembre.

M. Gagnon J. O. Gagnon

17 novembre

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville,  
à une séance régulière du Conseil Municipal  
de la ville de Drummondville, tenue aux lieux  
et heures ordinaires des séances du Conseil  
municipal le 17 novembre 1909.

Présent M. M. les bourgeois J. O. Gagnon  
et J. O. Gagnon.

Faute de quorum la séance est adjournée  
à mercredi le 17 novembre.

M. Gagnon J. O. Gagnon

19  
28 Novembre 1909

Provine à quatre  
Municipalités de la ville de Drummondville  
à une caisse régular au conseil Municipal  
de la ville de Drummondville, leurs aux lies  
et leurs ordonnances des années au conseil.  
étant un engagement de la caisse vers  
N<sup>o</sup> 100, du trois aperçus on dit, au dit on  
dit sept, du dix sept mille neuf à ce jour  
s'élève à 619 \$.

Présents M. A. Roy, Bourras, Nars, & Mours,  
Épébut, J. Montplaisir, D'Albani, L. B. Bourgeat  
formant à quorum sous la présidence de M.  
Bourras & Nars.

L'avis d'engagement est approuvé devant le  
conseil qui ne peut recommencer.

Les minutes de la séance sont lues  
et approuvées.

M. J. Bourras entre et prend son siège.

Les Secrétaires donne lecture au conseil des  
pages de John McLaughlin et de H. Hillman &  
Nelson, pour une pompe à vapeur.

Lecture est faite de rapport de H. H.  
Mills sur la pans migratoire et le Sec.

est autorisé à payer à M. Kelleher la somme  
de 75 au paiement de la pans migratoire.

Le Secrétaires donne lecture d'une lettre  
de L. R. P. offrant la somme de \$100.  
par avis à commencer le 1<sup>er</sup> 1910. pour  
lions au vergis.

Le Secrétaires est autorisé à verser aux  
refuses pour <sup>par le conseil</sup> l'offre ainsi  
à condition que l'engagement commence  
le 1<sup>er</sup> Mars 1908.

Proposé par M. D'Albani secondé par J. A.  
Bourgeat que le Secrétaires écrive à M.  
J. B. Bourgeat qu'il est accepté de ne  
pas accepter aucune trace d'engagement  
de la caisse, et est communiqué avec le  
conseil. Accepté.

Proposé par M. D'Albani secondé par M.  
L. B. Bourgeat que le maire et le Sec. soient  
autorisés à signer un bail de \$500 00  
annuel en faveur de M. J. S. Lang, 0 6 1/2  
pour payer l'impôt au bail de \$10  
St. Joseph. Accepté.

Le conseil est autorisé à verser le tout supplémentaire  
au jour.

Proposé par M. J. Bourras secondé par M.  
J. B. Bourgeat que le tout supplémentaire  
du jour pour 1909 soit homologué.

Accepté.

Le conseil s'ajourne à mercredi le  
24 Nov 1909.

Présents M. Bourras, Nars, Hillman  
Municipalité 1909

Présents J. Bourras, L. B. Bourgeat  
sans vote procédant à l'approbation

des noms candidats sont révoqués  
J. Clapton, L. Dupont, & Lefebvre, J. J. Bourras  
sans voix, M. Nars, & Bourras, M. Hillman  
& Nars, J. B. Bourgeat, J.

Le tout est homologué avec le consentement  
si accordé.

M. Bourras, Nars, Hillman  
Municipalité 1909





9 Decembre 1907

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville  
 Bureau et ses annexes régulier au conseil  
 Municipal de la ville de Drummondville, tenu  
 aux fins et heures ordinaires des séances  
 au Conseil, étant en agencement de la  
 séance du 1<sup>er</sup> Decembre, au 1<sup>er</sup> Janvier  
 au 2, au 3 et au 4, jusqu'à 9 Decembre.  
 Présents M. J. G. Gagnier & M. G. Gagnier  
 J. B. Gagnier, J. B. Gagnier, J. B. Gagnier.

Proposé par M. G. Gagnier secondé par M.  
 J. B. Gagnier qu'on s'occupe au sujet  
 de la ville, de s'occuper de la commune  
 pendant de ses vacances.

Proposé par M. Gagnier secondé par M. J. B.  
 Gagnier il est décidé que M. J. B. Gagnier  
 soit nommé représentant de cette ville, avec  
 pouvoir de voter pour elle et en son nom,  
 à l'Assemblée de la commune et d'assister à la  
 Banque St Hyacinthe, au sujet de la  
 tenue de la ville de St Hyacinthe pour donner  
 leur avis et opinion sur la proposition de  
 faire faire un pavé en liquidation et  
 de suspendre de la ville de St Hyacinthe  
 St Hyacinthe en liquidation.

Proposé par M. J. B. Gagnier secondé par  
 M. G. Gagnier qu'on s'occupe de la  
 proposition relative privilège de M.  
 J. B. Gagnier et que soient faits en  
 cas d'adoption, adopté.

Le directeur reçoit instructions d'écire  
 à M. J. B. Gagnier qu'on s'occupe de la  
 de la commune au sujet de la  
 tenue de la ville de St Hyacinthe pour donner  
 leur avis et opinion sur la proposition de  
 faire faire un pavé en liquidation et  
 de suspendre de la ville de St Hyacinthe  
 St Hyacinthe en liquidation.

Le Conseil s'ajourne à mercredi

le 15 courant.

M. Gagnier

M. Gagnier

15 Decembre 1907

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville  
 Bureau et ses annexes régulier au conseil  
 Municipal de la ville de Drummondville, tenu  
 aux fins et heures ordinaires des séances au conseil  
 étant en agencement de la séance du 1<sup>er</sup>  
 Decembre, au 2, au 3, au 4, au 5, au 6, au 7,  
 au 8, au 9, au 10, au 11, au 12, au 13, au 14,  
 au 15, au 16, au 17, au 18, au 19, au 20, au 21,  
 au 22, au 23, au 24, au 25, au 26, au 27, au 28,  
 au 29, au 30, au 31, au 1<sup>er</sup> Janvier 1908.

Présents M. J. B. Gagnier, M. G. Gagnier,  
 J. B. Gagnier, J. B. Gagnier, J. B. Gagnier  
 & Gagnier sans la présence de M. Gagnier.  
 Le secrétaire donne lecture d'une lettre  
 de la ville de Québec relative au conseil et  
 pour 500 \$ de contribution.

Proposé par M. G. Gagnier secondé par M.  
 J. B. Gagnier qu'on s'occupe de la proposition  
 de M. J. B. Gagnier pour 500 \$ de contribution  
 au conseil, le conseil s'ajourne au 22 courant  
 et s'ajourne au 22 courant.

M. Gagnier

Decembre 22, 1907

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville  
 Bureau et ses annexes régulier au conseil  
 Municipal de la ville de Drummondville, tenu  
 aux fins et heures ordinaires des séances au conseil  
 étant en agencement de la séance au 2  
 Decembre, au 3, au 4, au 5, au 6, au 7, au 8, au 9,  
 au 10, au 11, au 12, au 13, au 14, au 15, au 16,  
 au 17, au 18, au 19, au 20, au 21, au 22, au 23,  
 au 24, au 25, au 26, au 27, au 28, au 29, au 30,  
 au 31, au 1<sup>er</sup> Janvier 1908.

Présents M. J. B. Gagnier, M. G. Gagnier,  
 J. B. Gagnier, J. B. Gagnier, J. B. Gagnier

quarante sous le précédent de Son Honneur le  
Roi

Le total de l'année des revenus de 2 et 15  
sept des revenus sont les 10 approuvés  
Propos par M. de Bourgault écuyer pour  
M. Montplaisir qui en recevait 233<sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
d'appointement sans déduction à son gain  
Fauront leur licence commuée avant  
le 2<sup>e</sup> Janvier 1710 et accepté

Propos par M. de Mercier écuyer pour M.  
Montplaisir qui le regardant 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
arrivait le nombre des lieux d'habit  
de Drummondville à trois soit accepté  
Accepté

Propos par M. de Mercier écuyer pour  
M. de Bourgault qui le mess et le  
chevalier auant d'ailleurs à ce que  
me l'ait au montant de 4700, sous  
sur à 2 mois en faveur de La Barre  
Molon pour rembourser le surplus  
de 1<sup>er</sup> et 2 Janvier 1710

Le chevalier de la Barre d'un requit  
à M. de la Roche d'habit arrivant  
que les revenus de la paroisse sont tombés  
à 250 Propos au total au demandeur  
La licence est donnée pour 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub>

1710 Janvier

2 Janvier 1710

Propos de Justice

Montplaisir de la ville de Drummondville  
à mes mêmes réguliers de la Cour  
Montplaisir de la ville de Drummondville, tout  
sur les 10 heures ordonnées des revenus  
de l'habit de la ville de 5 Janvier 1710  
Propos par M. de la Roche, Montplaisir  
et de Mercier

Faute de quereux le seigneur est  
ajourné à mercredi le 26 courant.

à donner

à donner

Propos de Justice

Montplaisir de la ville de Drummondville  
à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour  
à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour

à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour

à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour

à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour

à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour

à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour  
à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour  
à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour  
à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour  
à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour  
à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour  
à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour  
à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour

à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour

à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour

à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour

à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour

à donner 200<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de la Cour